



Symposium
Juridique
de Libreville

INSTITUT
FRANÇAIS
Gabon



Symposium Juridique de Libreville

Deuxième édition

« LES USAGES DU DROIT EN AFRIQUE »

(LIBREVILLE 27- 28 NOVEMBRE 2015)

APPEL A CONTRIBUTIONS

A l'initiative de la Fondation Raponda-Walker pour la Science et la Culture, avec le soutien de l'Université de Bordeaux IV-Montaigne et en collaboration avec l'Institut français du Gabon, un Symposium juridique international s'est déroulé en novembre 2013 à l'Institut Français du Gabon. Cet événement scientifique de haut niveau a regroupé une centaine de participants d'Afrique et d'Europe spécialistes du droit, enseignants-chercheurs et praticiens, afin de mettre en perspectives les évolutions du droit en Afrique.

Cette première qui a donné lieu à 27 communications d'auteurs du Gabon, du Cameroun, du Togo, de France, de Côte d'Ivoire, du Luxembourg, du Congo et de Centrafrique a été considérée comme un moment majeur de la pensée juridique africaine et africaniste puisqu'elle permis de faire émerger de nouveau paradigmes dans l'analyse et la compréhension de la fabrique du droit en Afrique autour des thèmes suivants :

- Expériences Régionales, Quel droit international pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest ?
- Cadres juridiques nationaux en Afrique Centrale et de l'Ouest, (Une) des unité(s) sous-régionale(s) ?
- Domaines privilégiés d'émergence du droit en Afrique Centrale

Les actes en ont été publiés dans le numéro 6 de la revue Palabres Actuelles de la Fondation Raponda-Walker.

Les mêmes partenaires (**Fondation Raponda-Walker, Institut Français du Gabon et l'Université Montesquieu-Bordeaux IV représentée par l'Institut pour le Développement de l'Enseignement Supérieur Francophone**) projettent d'organiser la deuxième édition les 28 et 29 novembre 2014.

A l'issue de la première édition, les participants ont convenu logiquement de prolonger les débats du premier Symposium Juridique de Libreville en se proposant d'examiner, après la question de la fabrique du droit, celle des usages du droit en Afrique.

Autant il était nécessaire de s'interroger sur les modalités et pratique de la fabrique du droit en Afrique pour en identifier les grandes tendances (mimétisme, universalité, nationalisme, régionalisme, originalités...), autant il est impérieux de s'interroger sur ce qui est fait du droit produit en Afrique.

S'il est essentiel de constituer un corps de normes permettant de réguler la vie des hommes établis en société, il n'en reste pas moins que la force et la qualité d'un système de normes juridique ne dépendent pas de la quantité de normes produites, ni même de la qualité intrinsèque de ses différentes normes.

La qualité d'un système juridique est, en effet, d'abord fonction de l'usage qui est fait des normes produites. Les meilleurs textes de loi ne sont jamais rien d'autres que des mots sur du papier si ceux qui les adoptent n'y croient pas et ne les appliquent pas ou les appliquent peu ou mal.

Les contributeurs au deuxième SJJ sont ainsi invités à s'interroger sur les usages du droit en Afrique dans la perspective d'en identifier les grandes tendances sur le même modèle que la première édition (mimétisme, universalité, nationalisme, régionalisme, originalités...).

A cet égard, il convient de noter que la question des usages du droit en Afrique ne saurait, avec pertinence, être abordée que d'un strict point de vue juridique. En effet, si le SJJ est bien une rencontre scientifique juridique, il ne saurait se priver du regard des autres disciplines dans cette problématique

qui est plus sociale que simplement juridique. Voilà pourquoi, à côté de l'expertise des juristes (universitaires et praticiens) le regard des historiens, sociologues, anthropologues, philosophes, littéraires et économistes est vivement souhaité car les normes ont une histoire, elles s'appliquent dans des sociétés précises, elles sont le produits de sociétés relevant de traditions particulières, elles visent une fonction sociale et sont la matérialisation d'un dessein ou d'une ambition collective, elles se donnent à voir dans des œuvres de fiction et ont un coût.

Les propositions de contributions s'inscriront prioritairement dans les cadres ci-dessous. D'autres orientations ou perspectives pourraient néanmoins être acceptées par le Comité scientifique

I. Expériences Régionales. Droit international

Au travers des différentes institutions universelles, continentales, régionales et sous-régionales, il est proposé aux contributeurs de réfléchir à l'émergence, réelle, perçue ou fictive d'une pratique du droit spécifique à l'Afrique.

II. Usages exécutifs du droit

Il s'agira ici d'examiner la manière avec laquelle l'Exécutif assure l'exécution des normes produites par le Parlement ou par lui-même.

Trois niveaux d'études sont proposés aux contributeurs. Tout d'abord le niveau constitutionnel, « clé de voute » des systèmes juridiques nationaux, qui permettra une étude des usages des constitutions dans les Etats concernés.

Ensuite seront abordés les pratiques relatives au droit civil, fondamental dans l'établissement du statut des personnes et des biens.

Enfin, seront étudiées les pratiques en matière de droit commercial et de droit des affaires.

III. Les usages judiciaires du droit

On étudiera ci la pratique des cours et tribunaux, piliers indispensables de la mise en œuvre du droit, en s'interrogeant notamment sur :

- La capacité des acteurs du système judiciaires à jouer leurs rôles respectifs dans l'application du droit.
- L'importance et la qualité de la production jurisprudentielle.
- Le bon ou mauvais usage des normes.
- L'indépendance de la justice
- La corruption des magistrats

IV. Les usages sociaux du droit

Les normes étant produites par une société pour ses besoins, on se penchera ici sur l'usage que les membres du corps social, individuellement ou en groupes, font du droit en axant les contributions autour des problématiques suivantes :

- La réception par la société du droit de l'Etat (acceptation, rejet, indifférence, ruse...).
- Les pratiques anti ou contre-juridiques dans la société.
- L'image du droit et de la justice dans la fiction africaine
- L'image du droit et de la justice dans les médias africains

Comité Scientifique :

- Pr. Guy ROSSATANGA-RIGNAULT, Professeur à l'Université Omar Bongo de Libreville, Président de la Fondation Raponda-Walker.
- Pr. Fabrice HOURQUEBIE, Professeur à l'Université Bordeaux IV Montesquieu, Directeur de l'IDESUP.
- Pr Alain Ondoua, Professeur à l'Université de Poitiers, Détaché auprès de l'Agence Universitaire de la Francophonie, Yaoundé, Cameroun.
- Dr Téléphore ONDO, Maître-assistant à l'Université Omar Bongo de Libreville.
- Maître Farafina BOUSSOUGOU-BOU-MBINE, Avocat au Barreau du Gabon, Enseignant au département de Droit Privé à l'Université Omar Bongo,
- Dr Patrice MOUNDOUNGA-MOUIITY, Enseignant au département de Science Politique à l'Université Omar Bongo de Libreville.

- Dr Flavien ENONGOUE Enseignant au département de Philosophie à l'Université Omar Bongo de Libreville.
- Dr Dieudonné MUNZANGALA-MUNZIEWU chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique de Libreville.

Comité d'organisation :

- Pr. Guy ROSSATANGA-RIGNAULT (Université Omar Bongo, Fondation Raponda-Walker).
- Pr Steve Renombo, (Université Omar Bongo, Fondation Raponda-Walker).
- Pr Charles-Edgar MOMBO (Université Omar Bongo, Fondation Raponda-Walker).
- Dr Télesphore ONDO (Université Omar Bongo).
- Maître Farafina BOUSSOUGOU-BOU-MBINE (Université Omar Bongo, Fondation Raponda-Walker).
- Dr Patrice MOUNDOUNGA-MOUIITY (Université Omar Bongo).
- Dr Flavien ENONGOUE (Université Omar Bongo, Fondation Raponda-Walker).
- Dr Dieudonné MUNZANGALA-MUNZIEWU (CENAREST, Fondation Raponda-Walker).
- Mme. Bénédicte DESCHAMPS, Conseiller de coopération et d'action culturelle, Ambassade de France au Gabon, Directrice de l'Institut Français du Gabon.
- Gildas FRESNEAU, Attaché de coopération universitaire, Ambassade de France au Gabon, Institut Français du Gabon.

Calendrier

Les contributeurs sont invités à soumettre le titre et un résumé d'une dizaine de lignes au plus tard le **jeudi 30 avril 2015**.

Le Comité scientifique communiquera aux contributeurs ses réponses au plus tard le **vendredi 19 juin 2015**.

Les contributions finales devront parvenir aux organisateurs au plus tard le **vendredi 28 août 2015**.

Contacts :

Les contributeurs sont invités à contacter conjointement, pour toutes questions ou soumissions de projets les deux personnes ressources suivantes :

- Pour la Fondation RAPONDA-WALKER
 - Pr Guy ROSSATANGA-RIGNAULT, Président de la Fondation Raponda-Walker, izolwe2@yahoo.fr
+ 241 05.31.27.90
 - Dr Flavien ENONGOUE, Secrétaire perpétuel de la Fondation Raponda-Walker
flavienongoue@yahoo.fr
+241.07.15.58.15/+241.03.10.81.44
- Pour l'IFG
 - Gildas FRESNEAU, attaché de coopération universitaire
gildas.fresneau@institutfrancais-gabon.com,
+241.05.54.16.30